

Ouvrir cet e-mail dans le navigateur



## Lettre d'information de la Commission des titres d'ingénieur

Juillet 2020

### Au sommaire ce mois ci...

Bonjour,

Le 15 juillet dernier, la nouvelle Commission des membres 2020-2022 s'est réunie en séance plénière. La nouvelle équipe présidence de la CTI et la liste des nouveaux membres sont communiquées dans cette lettre d'information.

Dans le cadre du lancement de la première campagne d'évaluation des diplômes de Bachelor des écoles d'ingénieurs, la CTI vous présente les premiers chiffres clés dans cette lettre.

L'équipe permanente sera en congés du 3 au 20 août. En dehors de cette période, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions spécifiques liées à l'organisation des procédures d'accréditation, par mail à l'adresse : [coordination-audit@cti-commission.fr](mailto:coordination-audit@cti-commission.fr)

Que votre été rime avec sérénité, dans cette période bien particulière.

### Bonne lecture et à la rentrée !

- [Élection d'une nouvelle équipe présidence à la CTI](#)
- [Les nouveaux membres de la CTI 2020-2022](#)
- [Lancement de la première campagne d'évaluation par la CTI des diplômes de Bachelor des écoles d'ingénieurs](#)

## Informations de la CTI

### Élection d'une nouvelle équipe présidence à la CTI

Paris, le 15 juillet 2020



La Commission des titres d'ingénieur renouvelle une partie de ses membres au 1<sup>er</sup> juillet tous les deux ans. La nouvelle Commission constituée pour la période de 2020 à 2022 a pu se réunir pour la première fois en séance plénière le 15 juillet 2020.

Le renouvellement partiel des membres coïncide avec la fin de mandat de l'équipe présidence de la période précédente et la nécessaire élection d'un/e président/e et de deux vice-président/es pour un mandat de deux ans.

De l'équipe présidence sortante seule Elisabeth CRÉPON, présidente, était candidate à sa réélection ; Elisabeth LAVIGNE, vice-présidente sortante, n'ayant pas souhaité renouveler son mandat à la vice-présidence et Jean-Marc THERET, vice-président sortant, étant arrivé en fin de son mandat de membre de la CTI.

En séance plénière du 15 juillet 2020, les membres de la CTI ont élu la nouvelle équipe présidence de la CTI pour un mandat de deux ans comme suit :

- **Elisabeth CRÉPON\***, membre du collège académique, **présidente**
- **Anne de CAGNY\*\***, membre du collège socio-économique, **vice-présidente**
- **Jean-Louis ALLARD\*\*\***, membre du collège académique, **vice-président**

La nouvelle présidente de la CTI fraîchement réélue à l'unanimité a rappelé son profond attachement au rôle essentiel que joue la CTI dans la reconnaissance des formations d'ingénieurs « à la française » en France et à l'international. La CTI, dont la reconnaissance internationale est notamment attestée par une triple labellisation européenne, est indissociable du développement et de la performance des écoles d'ingénieurs françaises et donc de l'enseignement supérieur français.

Elisabeth Crépon entend poursuivre les actions initiées lors de son 1<sup>er</sup> mandat -auxquelles elle associe ses deux vice-présidents et la conseillère de la présidence, Anne-Marie JOLLY- et qui incluent notamment :

- un renforcement du travail collectif s'appuyant sur des membres volontaires qui participent activement aux différents groupes de travail ;
- une plus grande professionnalisation de la production des rapports d'audits et des avis d'audit ;
- la création d'un processus d'évaluation des formations de Bachelor des écoles d'ingénieurs pour l'attribution du grade de licence ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle procédure d'audits en distanciel ;
- l'attention portée dès 2019 au numérique, aux évolutions qu'il implique pour les compétences de l'ingénieur et, en conséquence, pour le référentiel de la CTI ;
- l'accompagnement des écoles en adaptant les recommandations et en assouplissant certains critères face aux difficultés contextuelles auxquelles elles doivent faire face telle que la crise sanitaire actuelle ;
- la mise en place d'un dialogue nourri et régulier avec ses parties prenantes dont la CDEFI, le BNEI, l'INRS, France Compétences (RNCP et certification Qualiopi) ;
- le développement d'un partenariat équilibré avec le Hoères et le renforcement de la mise en œuvre des audits coordonnés ;
- le projet, en concertation avec le MESRI, de création d'une structure administrative propre pour la CTI ;
- la consolidation de l'équipe permanente de la CTI ;
- la reconnaissance de la CTI comme acteur de référence parmi les agences d'accréditation européennes et internationales ;
- enfin, une amplification de la communication.

Les trois membres de la nouvelle équipe présidence ont exprimé pour la période 2020-2022 leur fort engagement à inscrire leur action dans la continuité de la mandature précédente au service de la qualité et de l'amélioration continue des formations d'ingénieur.

#### \* Elisabeth CRÉPON

Elisabeth CRÉPON est membre de la CTI au titre du collège académique depuis 2016 et présidente de la CTI depuis 2018. Par ailleurs, elle est directrice de l'ENSTA ParisTech depuis 2012 ; présidente du CA de l'ENTPE depuis 2019 ; membre du Conseil consultatif pour l'enseignement supérieur privé depuis 2018. Auparavant, elle était vice-présidente de la CDEFI de 2015 à 2018 ; directrice des relations extérieures de l'École polytechnique de 2003 à 2012 ; directrice de la formation et de la recherche de l'ENSTA ParisTech de 1997 à 2002 ; en charge des études amont dans le domaine des matériaux énergétiques au sein de la Direction Générale de l'Armement (DGA) de 1995 à 1997 ; en activité à *Seaflower Associates* (Boston, USA) (cabinet spécialisé dans le business development pour les entreprises innovantes) de 1994 à 1995 ; après avoir débuté sa carrière comme chargée de mission dans le domaine des biotechnologies à la direction de la recherche et de la technologie de la DGA.

Elisabeth Crépon est diplômée de l'École polytechnique (X83), ingénieur général de l'armement, docteur en chimie organique (Université Paris Sud).

#### \*\* Anne de CAGNY

Anne de CAGNY est membre de la CTI au titre du collège socio-économique depuis 2018, mandataire MEDEF.

De formation ingénieur généraliste (ENSEM et Mines de Nancy), elle travaille dans le domaine industriel depuis de nombreuses années. Elle dirige notamment le partenariat ITII Ile-de-France entre les entreprises et des écoles d'ingénieurs concernant des formations d'ingénieur en apprentissage et en formation continue. Cette structure partenariale fait partie du réseau national créé à l'initiative de l'UIMM - Union des Industries et Métiers de la Métallurgie.

Elle représente aussi les entreprises adhérentes du GIM (Groupe des Industries Métallurgiques) au sein de plusieurs instances de gouvernance d'établissements d'enseignement supérieur franciliens et de CFA associés.

Par ailleurs, elle fait partie du Comité enquête d'IESF qui mène chaque année une grande enquête sur la situation des ingénieurs et scientifiques.

#### \*\*\* Jean-Louis ALLARD

Jean-Louis ALLARD est membre de la CTI au titre du collège académique (UGEI) depuis 2018 après avoir été expert CTI de 2012 à 2018.

Ingénieur en mécanique (ENIM 82) et Master grande école (NEOMA 84), l'essentiel de sa carrière s'est déroulé dans la direction d'établissements d'enseignement supérieur où il a eu l'occasion d'acquies une expertise dans les approches compétences, les pédagogies actives, les pédagogies de l'alternance, la mise en œuvre de réformes pédagogiques à l'échelle d'institutions, l'amélioration continue et les systèmes qualité.

Il est directeur de CESI Ecole d'ingénieurs depuis 2010.

Contacts presse : [relations.presse@cti-commission.fr](mailto:relations.presse@cti-commission.fr)

[Consulter le communiqué de presse en ligne](#)

### Les nouveaux membres de la CTI 2020-2022



La CTI a publié la liste de ses membres pour la période 2020-2022, relevant du collège académique et du collège socio-économique. Certains de ses membres ont été renouvelés.

La CTI est composée de 32 membres répartis en deux collèges :

- Le collège académique comprend 16 membres choisis parmi les personnels de l'enseignement supérieur ;
- Le collège socioéconomique comprend 8 membres choisis parmi les organisations d'employeurs les plus représentatives et 8 membres choisis parmi les associations et les organisations syndicales représentant les ingénieurs.

Les membres sont nommés, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur pour un mandat de 4 ans, renouvelable une fois, sans pouvoir excéder 8 années consécutives.

Le président et les vice-présidents sont élus pour 2 ans et sont rééligibles.

[Consulter la liste des membres 2020-2022 sur le site de la CTI](#)

[Télécharger la liste des membres 2020-2022](#)

### Lancement de la première campagne d'évaluation par la CTI des diplômes de Bachelor des écoles d'ingénieurs

Le processus d'évaluation des diplômes d'établissement de *Bachelor* des écoles d'ingénieurs, en vue de l'attribution du grade de licence, a été lancé dès le mois de mai 2020 par un appel à « lettres d'intention » de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

26 écoles, dont 3 publiques, ont déposé une demande à la date limite du 15 juin. Les dossiers concernaient 41 formations, soit existantes, soit en projet.

À l'issue de la 1<sup>re</sup> Commission de sélection, 32 formations de 23 écoles étaient déclarées éligibles : 6 formations de 5 écoles faisaient l'objet de réserves avec demande de précisions ; 3 formations de 3 écoles étaient déclarées non-éligibles (cursus non conforme car structuré sur une seule année ; ou dossier non complété).

À l'issue de la 2<sup>e</sup> Commission de sélection, les 6 dossiers en suspens étaient déclarés éligibles au vu des précisions fournies.

Quatre grands thèmes dominent parmi les dossiers déposés : l'informatique (pour la moitié des dossiers), la construction, l'agriculture, et l'environnement.

3 projets concernent des *Bachelor* hybrides avec une forte connotation « management ». Une concertation avec la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG) est programmée à la rentrée pour l'évaluation de ce type de dossiers.

23 écoles (37 formations concernées) vont par conséquent devoir déposer un dossier complet pour le 1<sup>er</sup> septembre 2020 en vue d'une procédure d'évaluation qui se déroulera en septembre et octobre, pour une présentation des dossiers en séance plénière du 18 novembre 2020 (un 38<sup>e</sup> dossier déclaré éligible concerne la campagne d'évaluation suivante, 2021-2022).

Ce calendrier est compatible avec une inscription dans Parcoursup dès le mois de décembre, et devrait permettre aux formations retenues de bénéficier du grade de licence dès la rentrée de septembre 2021.

Les trois documents clés de la procédure d'évaluation *Bachelor* sont en ligne sur le site de la CTI :

- [Référentiel](#)
- [Guide pour l'élaboration du dossier d'autoévaluation](#)
- [Procédure](#)

[Lire l'article sur le site de la CTI](#)



La CTI a désormais sa page LinkedIn ! Rendez-vous sur le réseau social professionnel pour suivre les actualités et les partages de la CTI en temps réel.

[Accéder à la page LinkedIn de la CTI](#)

Nous avons pleinement conscience des difficultés auxquelles vous faites face dans la réalisation de vos missions et dans la mise en œuvre des formations d'ingénieurs et de l'engagement total qui est le vôtre. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions spécifiques liées à l'organisation des formations et/ou des procédures d'accréditation, par mail à l'adresse : [contact@cti-commission.fr](mailto:contact@cti-commission.fr)

Cette lettre d'information vous a plu ? Partagez-là !

[Facebook](#) [Twitter](#) [Envoyer par e-mail](#)

Copyright © 2019 Commission des Titres d'Ingénieur, All rights reserved.  
Communiqués de presse de la CTI  
[Add us to your address book](#)

Credits photos et illustrations : Photos Elisabeth CRÉPON, Anne de CAGNY, Jean-Louis ALLARD / Logo LinkedIn